



Avertissement pour produit périmé

Par **shangai**, le **13/08/2013** à **21:34**

Bonjour,

J'ai reçu un avertissement aujourd'hui parce qu'après un audit au sein du magasin dans lequel je travaille, ils "auraient" trouvé 2 périmés. L'audit c'est fait le 27 juin 2013, j'ai reçu l'avertissement le 13 août 2013. Jamais entre ces 2 dates, on m'a parlé de ces périmés. Jamais on ne m'a montré les produits en question. Nous sommes 4 à travailler sur ce rayon, mais 12 dans l'équipe et nous avons tous reçu cet avertissement. Nous commençons à penser que nous sommes "victimes" d'un acharnement. Puisqu'il y a un 4 mois, nous avons déjà reçu un avertissement pour les mêmes raisons. De plus, quand nous avons eu notre lettre, notre responsable, nous a dit qu'il voulait nous voir, pour parler de l'audit et des actions à mettre en place, mais ne nous a pas signifié qu'il nous voyait "aussi" pour l'avertissement.

Est-il possible de contester cet avertissement en sachant que nous avons signé ?

Si oui, comment s'y prendre ?

Merci par avance pour votre réponse

Par **Lag0**, le **14/08/2013** à **07:51**

Bonjour,

Il est toujours possible de contester un avertissement par LRAR. Il vous suffit d'exposer vos arguments démontrant que la faute n'existe pas ou, dans le cas présent, qu'elle ne peut pas vous être attribuée.